

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical **PETELET THIERRY**

Nombre de secouristes **13**

Hôpital le plus proche **CHALLANS**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **15 MIN**

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site **MACHE**

Adresse **LA SIGONNIERE**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1360 M**

Largeur minimum de la piste **6 M**

Largeur de la grille **40 M**

Longueur de la ligne droite de départ **70 M**

Nombre d'OCP* **24**

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :

Pendant les essais : **48.**

En manche : **42.**

Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais : **32.**

En manche : **27.**

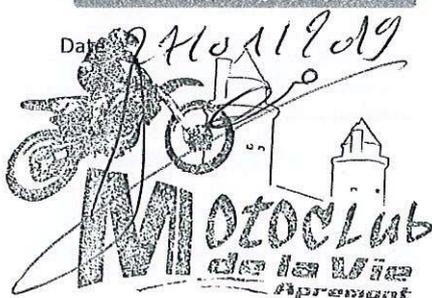


- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date :

02/01/2019


Visa de la Ligue

Date :

28 FEB 2019


Visa de la FFM

Date :

04/03/2019

Numéro : **19/0201**



MOTO CROSS –QUAD CROSS FFM
MACHE 7 AVRIL 2019

ENTRAINEMENTS et Chrono 5 + 10mn

8 h 00 –	Open A
8 h 20 -	Open B
8 h 40 -	Open C
9 h 00	Open D (intime)
9 h 20 -	85 cc CH
9 h 40 -	Quad CH 1er serie
10 h00	Quad CH 2em série
10 h20	Vétérans CH

COURSES.

10 h 45	Open A	1er manche	12 mn + 1 t
11 h 05	Open B	1 er manche	12 mn +1 t
11 h 25	Open C	1 er manche	12 mn + 1t
11 h 45	Open D(Intime)	1er manche	12 mn +1t
12 h 05	85 cc CH	1 er manche	15mn +1t

12 h10 /13 h 30 PAUSE REPAS

13 h 30	Quad CH	1er Manche	15mn+1t
14 h 00	Vétérans CH	1er manche	15 mn +1t
14 h 20	Open A	2 em manche	12 mn +1 t
14 h 40	Open B	2 em manche	12 mn +1 t
15 h 00	Open C	2 em manche	12 mn +1t
15 h 20	Open D(intime)	2 em manche	12 mn+1 t
15 h 40	85 cc CH	2 em manche	15 mn +1 t

16 h 00 PAUSE

16 h 30	Open (consolante)	du 26 em au 38 em A/B/C	12 mn +1t
16 h 50	Open (Petite finale)	du 13 em au 25 em A/B/C	12 mn +1 t
17 h 10	Open D (intime finale)		12 mn + 1t
17 h 30	Quad CH (finale)		15 mn +1t
17 h 50	Vétérans CH (finale)		15 mn +1 t

18 H 10 PAUSE

18 h 30	SUPER FINALE Open	du 1er au 12 em A/B/C	15 mn +1 t
---------	-------------------	-----------------------	------------

19 h 15 Remise Des Récompenses

PS : Contrôle des licences , C.A.S.M ,contrôle technique le 06/04/2019
de 16 h 00 a 20 h 00 et le 07/04/19 de 7 h00 à 8 h00
Droit d'engagement : voir règlement particulier

Le Président

ADHESION A LA POLICE D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE DE L'ORGANISATEUR
VALANT ATTESTATION

N° D'ADHESION : 794204 / 219 89

ASSURE : MOTO CLUB DE LA VIE APREMONT . 85190 AIZENAY

COMPETITION : MOTOCROSS

LIEU : MACHE "LA SIGONNIÈRE" CATEGORIE : NATIONALE

TYPE : MOTOCROSS N° D'AGREMENT : 199

DUREE : 1 JOUR DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 07/04/2019 JUSQU'AU : 07/04/2019

Pour toutes les compétitions, sauf initiation et démonstration, il est convenu que la couverture intègre les sessions d'entraînement qui peuvent avoir lieu la veille du premier jour.

Pour les épreuves NOCTURNES UNIQUEMENT, la garantie s'applique automatiquement jusqu'à 2H00 le jour suivant la manifestation.

Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.

Capital couvert par sinistre :

10 000 000 € mais avec les sous-limites suivantes :

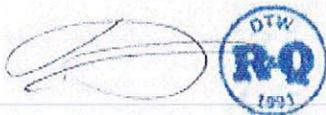
- 6 100 000 € en cas de dommages corporels
autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile
- 500 000 € en cas de dommages matériels
autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile.

La présente attestation est conforme aux exigences de l'Article D321-4 du Code du Sport.

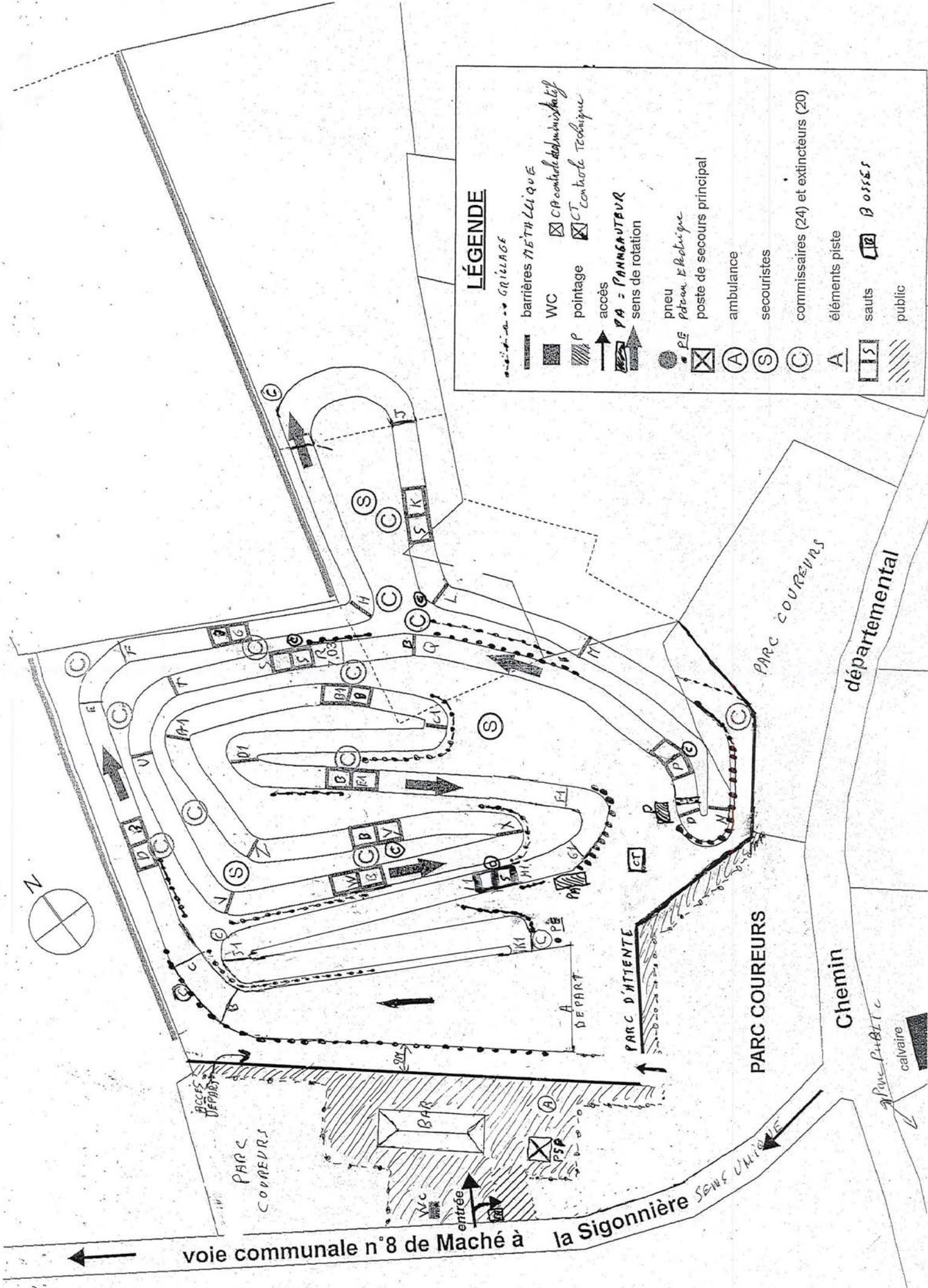
*Police souscrite par la FFM au nom de " MOTO CLUB DE LA VIE APREMONT " qui lui est affilié.

Auprès de DTW 1991 Underwriting Limited

Le Preneur d'Assurance

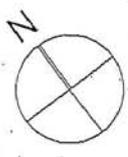


Villeurbanne, le 18/02/2019



LÉGENDE

	GRILLAGE		barrières MÉTALLIQUES
	WC		CP contrôle administratif
	pointage		CT contrôle Technique
	accès		PA = PANNEAU
	sens de rotation		pneu
	poste de secours principal		ambulance
	secouristes		commissaires (24) et extincteurs (20)
	éléments piste		sauts
	public		B osses



voie communale n°8 de Maché à la Sigonnière

Chemin départemental

PARC COUREURS

PARC D'ATTENTE

SEINS UNICÉLIF

entrée

WC

BAR

PARC COUREURS

BOCES DEPART

A DEPART

Chemin départemental

PARC COUREURS

MOTO. CLVD. DE LA VIE APREFIOMT
PITE MOTOCROSS MACHE
"LA SIGONNIERE"

PLAN PARCELLAIRE

SURFACE UTILISEE (3HA 51A 80 CA)
(4HA 59A - 55A 20CA)

AD

